



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du vendredi 06 juin 2025

Date de convocation : 2 juin 2025	Heure de convocation : 18h30
Heure d'ouverture constatée : 18h30	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Eddy LACROIX - 1 ^{er} adjoint au Maire
Nombre de Conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 9 / Votants : 10	
Quorum fixé à 7 conseillers municipaux	
Membres de l'assemblée délibérante présents par ordre du tableau : - Monsieur BONDIER Daniel – <i>Maire</i> - Monsieur LACROIX Eddy – <i>1^{er} adjoint au Maire</i> - Madame ANSTETT Anne-Marie – <i>2^{ème} adjointe au Maire</i> - Madame RAMELET Marie-Odile – <i>3^e adjointe au Maire</i> - Monsieur MULLIEZ Bruno – <i>Conseiller municipal</i> - Madame MORAND Valérie – <i>Conseillère municipale</i> - Monsieur CURNILLON Jean-Philippe – <i>Conseiller municipal</i> - Monsieur PERRIN Michel – <i>Conseiller municipal</i> - Monsieur MESSENGER Christian – <i>Conseiller municipal</i> Membres de l'assemblée délibérante absents excusés et, le cas échéant, représentés : - Madame VUILLOT Frédérique – <i>Conseillère municipale - pouvoir donné à M. LACROIX Eddy</i> - Madame GAGNEUX Amandine – <i>Conseillère municipale</i> - Monsieur BLANC David – <i>Conseiller municipal</i> Membre de l'assemblée délibérante absente et non représentée : - Madame LAGRANGE Anne-Laure – <i>Conseillère municipale</i>	

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du précédent procès-verbal
2. Vente de la maison rue Alfred Labordère / déclassement partiel de voirie
3. Renouvellement contrat de maintenance photocopieur
4. Acte administratif bien sans maître pour la SCOP
5. Relations médiathèque / salle des fêtes pendant les travaux de la médiathèque
6. Recherche de fuites entre le captage source basse du Mont Genezet et le réservoir de la Citadelle
7. Questions / informations diverses

Constatant le quorum atteint, **Monsieur le Maire – Daniel BONDIER** – ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30 et en prend la présidence.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a souhaité ajouter à l'ordre du jour, concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie – DECI. Cette demande d'ajout est acceptée, le conseil municipal pourra en délibérer.

1. **Présentation puis approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 02 mai 2025 :**

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, présenté aux élus municipaux, est approuvé à **L'UNANIMITÉ**.

2. **Vente de la maison rue Alfred Labordère / déclassement partiel de voirie :**

Monsieur le Maire informe les élus que le bâtiment en ruine situé Rue Alfred Labordère est aujourd'hui propriété de la Commune pour un montant de 12 000 €uros, prix convenu avec le service des Domaines de Dijon. Un affichage a été réalisé pour informer, qu'après restructuration foncière, la commune revendrait la partie bâtie, en l'état, à un intéressé.

A ce jour trois personnes ont fait part de leur intérêt pour le bien auprès de la mairie :

- Deux personnes pour informer de leurs candidatures à l'achat
- Une personne se renseignant, car portant un intérêt à une partie d'espace extérieur. Mais cette partie est « un espace dit réservé » et ne sera pas revendue. C'est sur celle-ci que la municipalité prévoit un aménagement.

Monsieur le Maire reprecise aux élus la volonté de déclasser le chemin situé devant le bâti actuel pour redonner un petit terrain à l'avant au futur propriétaire. Des places de stationnement seront créées à l'avant sur une autre partie du foncier non bâti que la commune conserverait et échangerait ainsi avec le petit cheminement redonné et évoqué précédemment.

Monsieur le Maire recevra les deux candidats à l'achat très prochainement sur les bases évoquées ci-dessus d'échange de terrains en sus de la vente du bien. Il précise qu'il a fait inclure une clause pour la vente à venir imposant un renforcement du mur situé côté sud de la maison, longeant la rue, et ce dans les trois mois suivant l'acquisition.

Après présentation de ces différents éléments, les élus municipaux se prononcent favorablement, et à **L'UNANIMITÉ**, pour le déclassement de la partie de la voie.

3. **Renouvellement contrat de maintenance photocopieur**

Monsieur le Maire informe les élus que la société XEFI, en charge de la maintenance du matériel imprimante / copieur a pris contact du fait que le contrat sur ce matériel arrive à échéance. La nouvelle proposition prévoit un changement de matériel, avec un coût mensuel de location de 140,40 euros (soit une vingtaine d'euros d'augmentation par rapport au contrat actuel).

Le conseil municipal propose qu'une consultation des tarifs puisse être réalisée auprès de la société KOESIO, récemment choisie par le SIVOS pour ses propres équipements. **Monsieur le Maire** prendra attache en ce sens auprès de ladite société et fera part des conclusions aux élus municipaux.

4. **Acte administratif bien sans maître pour la SCOP :**

Monsieur le Maire informe les élus que l'affichage portant sur le bien désigné sans maître a été réalisé pendant une durée de 6 mois, conformément aux prescriptions légales. L'Arrêté municipal prévoyant l'incorporation dans le domaine communal du bien bâti sur la section Z.B. 62 Rue St Antoine, appartenant à la Coopérative Démocratique de Consommation, aux termes échus.

Aucune remarque n'ayant été reçue durant cette période d'affichage, le bien pourra être intégré dans le patrimoine privé communal par dépôt de l'acte administratif auprès du SPFE (Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement).

Monsieur le Maire précise qu'il reste une parcelle située aux 4 chemins situés entre le Mont Genezet et le Chemin du Quart. Le dernier propriétaire connu étant décédé il y a plus de 30 ans. L'idée étant de pouvoir utiliser cet espace pour y stocker du bois.

5. Relations médiathèque / salle des fêtes pendant les travaux de la médiathèque :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a souhaité réunir divers utilisateurs de la salle des fêtes pour une concertation sur une recherche de solutions dans le cadre d'une continuité du service médiathèque, France Services Itinérante, Conseillère numérique, ateliers divers proposés par des associations œuvrant dans le champ des services à la personne (ADMR par exemple), durant le temps de travaux à venir. Les Présidents d'associations, la directrice de l'école primaire de Plaineoiseau et le Président du SIVOS étaient présents à ce temps de concertation. **Monsieur le Maire** émet en effet la crainte d'une désertion des usagers de ces services publics de proximité, et particulièrement fréquentés, à l'issue des travaux avec des difficultés pour retrouver le public. De fait plusieurs pistes ont été envisagées, après le vote favorable des élus communautaires aux travaux de rénovation, intervenu le 15 mai 2025. L'une des pistes de réflexion proposée par **Monsieur le Maire** était le déplacement de l'ensemble des services proposés dans le bâtiment médiathèque à la salle des fêtes. Cette proposition n'a pas recueilli le consensus auprès des présents à cette réunion en raison de la complexité pour délocaliser certaines de leurs activités de la salle des fêtes. Cette piste de réflexion n'est donc pas retenue et n'est plus à l'ordre du jour.

Monsieur Eddy LACROIX, 1^{er} adjoint au Maire et Vice-Président de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, en charge du dossier de rénovation, rappelle aux élus municipaux le contexte de rénovation du site médiathèque. Les travaux vont consister en une rénovation complète du bâtiment afin de pallier les carences en termes d'efficacité énergétique (à certains endroits de la toiture, il n'y a quasi pas d'isolant ; des fuites ont été régulièrement colmatées, ...). Plusieurs étés de suite il a fallu procéder à sa fermeture pure et simple en raison de températures sous plafond pouvant atteindre des sommets non acceptables ; et en hiver, des coûts énergétiques onéreux. Il s'est avéré, après études multiples et variées, qu'une rénovation complète de la toiture et du bâtiment s'avère nécessaire. La DRAC interviendra à nouveau financièrement, et de façon exceptionnelle (puisque ayant participé à l'investissement initial), à hauteur de 50 % des travaux portant sur l'efficacité énergétique ; le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de son programme « Territoires en action » et en raison du passage du bâtiment en Bâtiment Basse Consommation ; le reste à charge étant porté par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille. De nouveaux espaces seront également aménagés proposant des services publics (France Services Itinérante, Conseillère numérique, ...), en ouverture autonome du service de lecture publique. Enfin des mètres carrés de médiathèque seront créés via deux jardins de lecture, répondant ainsi à la surface totale exigée par la DRAC au niveau de l'ensemble du territoire sur le réseau médiathèque. Les travaux de rénovation vont débuter fin 2025, pour une durée prévisionnelle d'un an. Durant ce temps de fermeture, des séances thématiques pourront être proposées à la salle des fêtes sur des créneaux en journée ; les services à la personne seront implantés à la Mairie lors des temps d'ouverture de celle-ci. L'ensemble du fonds documentaire et du mobilier sera stocké dans un local sécurisé et tempéré.

6. Recherche de fuites entre le captage source basse du Mont Genezet et le réservoir de la Citadelle :

Monsieur le Maire informe les élus qu'une (ou des) fuites sont avérées sur le réseau de captage d'eau potable à la source de Jonay. Une recherche sur tout le long de la conduite aura lieu avec Monsieur Olivier ABELIN, responsable des services techniques.

7. Point supplémentaire Défense Extérieure Contre l'Incendie - DECI :

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a obligation de mettre à jour sa DECI ; il s'agit concrètement de faire le diagnostic sur l'état des poteaux d'incendie, par contrôle d'un service habilité. Le schéma de DECI est destiné à améliorer la défense incendie, afin de couvrir chaque risque en tous points de la commune. Le SDIS a la charge de tournées périodiques de reconnaissance opérationnelles des PEI (Points d'eau d'Incendie). Lors du contrôle de 2025, il a été recommandé à la commune de prendre l'attache d'un service compétent pour établir ce Schéma de Défense Incendie. Ainsi un rendez-vous s'est tenu avec l'entreprise ED-TECH qui a ensuite envoyé son devis de prestation. **Monsieur le Maire** propose de retenir cette proposition.

Le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ**, valide ce choix de prestataire et autorise **Monsieur le Maire** à signer tout devis afférant. Un Arrêté Municipal sera pris en ce sens.

8. Questions / informations diverses :

- Heures de tonte :

Monsieur Michel PERRIN, conseiller municipal, souhaite qu'un rappel puisse être effectué dans le prochain Flash Infos concernant les heures de tonte autorisées.

- Tonte dans la commune :

Sur questionnement de **Monsieur Michel PERRIN**, conseiller municipal, **Monsieur le Maire** informe les élus que le tracteur tondeuse de la commune a connu plusieurs avaries techniques avec des pièces en commande ayant mis deux mois pour être livrées. Ces difficultés d'approvisionnement ont entraîné des retards importants dans le planning des tontes au sein de la commune, bien indépendants de toute volonté.

- Ventes de maisons :

Monsieur Jean-Philippe CURNILLON, conseiller municipal, souhaite qu'un point de situation puisse être fait quant aux ventes en cours et à venir. **Monsieur le Maire** informe les élus qu'à la date de tenue du présent conseil municipal, les biens actuellement en vente s'établissent ainsi : Maison Bucellato, Maison Royer, Maison Walkoviac. Les ventes à venir : Maison Youssfi à la Fontaine aux Loups, Maison Bouregois rue du Puits. Les ventes effectuées : Maison Pouthier, située rue du Capitaine Arrachart, Maison Bazenet au Hameau de Jonay.

- Terrains à bâtir :

Monsieur Christian MESSAGER, conseiller municipal, questionne quant au devenir des terrains situés rue de la Citadelle. **Monsieur le Maire** informe les élus qu'un permis a été accordé pour un nouveau terrain sans suite actuellement ; une maison a été bâtie. Il précise, en outre, qu'il reste 4 à 5 parcelles appartenant à Monsieur BASSARD, situées rue de la Verpillère, qui sont toujours en attente.

- Actions en faveur de la biodiversité et de la préservation de l'environnement :

Madame Anne-Marie ANSTETT, 2^{ème} adjointe au Maire, en charge de la commission environnement donne les informations suivantes :

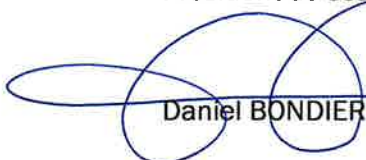
- **Action Pollinif'Acteurs** : une animation aura lieu le mercredi 11 juin à 10h00. Il s'agit d'une balade commentée par une intervenante du CPIE, à destination de tous les habitants.
- **Sur l'aménagement du jardin du clos** réalisé en partenariat avec le CPIE et le CAUE : plusieurs réunions se sont tenues associant les habitants pour recueillir leurs avis et leurs envies. Le plan d'aménagement réalisé à l'issue des réflexions a été présenté à la commission environnement. Ce dossier suscite l'intérêt d'habitants. **Madame Anne-Marie ANSTETT** fait part de la difficulté à engager des investissements, en raison des travaux prochains sur la médiathèque, mitoyenne avec le jardin du clos. Elle cite qu'une subvention de 10 000 euros pour l'investissement est accordée par le Conseil Régional. Il conviendra de demander une prolongation de son délai de validité.

Monsieur Christian MESSAGER, conseiller municipal, membre de la commission environnement, exprime le fait qu'il semble nécessaire d'avancer sur ce projet pendant que l'équipe municipale actuelle est en place. Selon lui, il serait préférable d'engager le sujet, même sous la forme de mobilisation de bonnes volontés, dites « porteuses » de la démarche. **Madame Anne-Marie ANSTETT**, sensible à ces arguments, va proposer d'organiser une réunion dans le courant du mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** remercie les élus présents et procède à la clôture de la séance du Conseil Municipal à 19h45.

Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

Le Maire
Président de séance,


Daniel BONDIER



Le 1er adjoint au Maire
Secrétaire de séance,


Eddy LACROIX